

**Masques DIM en tissu traité
à la zéolite d'argent et de cuivre et à la zéolite d'argent**

**Suite à la procédure d'alerte de FO
LEUR FOURNITURE EST ARRÊTÉE.**

**Pour votre sécurité et celle de votre famille,
nous vous conseillons de ne plus utiliser ce masque.**

Compte tenu de **la toxicité de la zéolite d'argent et de cuivre et de la zéolite d'argent, produits biocides** imprégnant le tissu des masques DIM fournis par le ministère, la Fédération FO de l'Enseignement 84 et ses représentants au CHSCT départemental ont déclenché **la procédure d'alerte** sur un danger menaçant la santé des personnels utilisant ces masques.

Cette procédure, prévue à l'article 5-7 du décret 82-453, impose à l'Administration de mener une **enquête immédiate, de prendre des mesures pour faire cesser le danger et si l'Administration s'y refuse de réunir le CHSCT avec saisine de l'Inspecteur du travail.**

**Deux représentants FO au CHSCT ont rencontré
le Secrétaire Général de la Direction Académique**

Suite à notre procédure d'alerte, envoyée le 15 octobre, concernant la potentielle toxicité des masques de marque DIM, nous nous sommes rendus ce jour, vendredi 16 octobre après-midi, à la Direction Académique de Vaucluse afin de compléter le **Registre Danger Grave et Imminent** (Registre DGI).

Nous avons été reçus par le Secrétaire Général, M. Alain Massenet, et avons complété le Registre (signalement numéro 11). Il nous a informés qu'il avait transmis notre procédure d'alerte au Conseiller de Prévention Académique ainsi qu'à l'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail.

Suite à notre échange, M. Massenet nous a annoncé que l'Administration n'allait plus fournir de masques de la marque DIM, tant que leur innocuité n'était pas démontrée. Elle prévoit de fournir des masques de la marque Corèle que nous allons étudier dès à présent.

Jean-Luc Chomette - Mallory Minana
représentants FO au Comité d'Hygiène, de Sécurité
et des Conditions de Travail départemental

Voici la réponse officielle de la Direction Académique qui nous est ensuite parvenue.

Sujet : DGI déposé ce jour

Date : Fri, 16 Oct 2020 15:58:41 +0200

De : MASSENET Alain (Secrétaire Général de la DSDEN 84

Pour : fnecfpfo84@gmail.com, snudi.fo84@free.fr

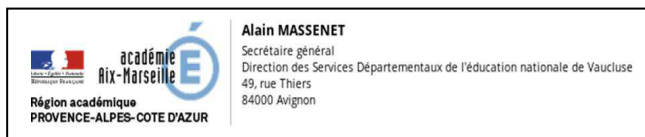
Copie à : Cabinet du DASEN 84

Madame, Monsieur,

Dans la continuité de nos échanges dans le cadre de votre signalement d'un danger grave et imminent, je vous confirme que les masques de la marque DIM ne seront plus mis à disposition des personnels tant que subsistera un doute sur leur toxicité. Dès lors, comme nous en avons convenu, il n'y a pas lieu de réunir de CHSCT exceptionnel.

Je reste à votre disposition.

Cordialement



Vendredi 16 Octobre 2020

www.laprovence.com

ENSEIGNEMENT

Le syndicat FO abat les masques

Face à la polémique qui vient d'éclater sur la possible dangerosité des masques en tissu fournis par le ministère de l'Éducation à ses personnes --des masques traités à la zéolite d'argent et de cuivre-- le syndicat FO et ses porte-parole, Tanguy Langlet Jean-Luc Chomette, lancent une procédure d'alerte auprès du Directeur académique. "Nous demandons, dans l'attente des informations scientifiques sur les propriétés de ces substances, que soient fournis des masques FFP2 et chirurgicaux en quantité suffisante pour remplacer les masques en tissu DIM dont l'utilisation doit être immédiatement suspendue. Si aucune réponse n'était apportée, nous rappelons que nos collègues pourraient être amenés à exercer leur droit de retrait", menacent-ils.



DAUPHINÉ LIBÉRÉ | VENDREDI 16 OCTOBRE 2020

VAUCLUSE

Éducation : FO part en guerre contre les masques en tissu

« En plus d'être inefficaces, ces masques en tissu seraient-ils dangereux ? » La section vaclusienne de la Fédération FO de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle interpelle le directeur académique, via un courrier. Le syndicat vient de lancer une procédure d'alerte invoquant « un motif raisonnable de penser que la santé, la sécurité et la vie de nos collègues sont menacées ». Mais pourquoi cette bataille contre les masques en tissu ? Les représentants FO avaient déjà alerté l'administration « sur le caractère non protecteur des masques en tissu fournis par le ministère », des masques qui ne sont « ni un dispositif médical, ni un équipement de protection personnelle ». Ils s'inquiètent désormais d'une substance contenue dans le tissu, « traité à la zéolite d'argent et de cuivre, ayant des propriétés désinfectantes et algicides mais non destinée à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux ».

Dans l'attente de réponses scientifiques sur la dangerosité de cette substance, ils réclament que leur soient fournis des masques FFP2 et chirurgicaux en quantité suffisante pour remplacer les masques en tissu. « Si aucune réponse n'était apportée, nous rappelons que nos collègues pourraient être amenés à exercer leur droit de retrait. A défaut d'accord entre l'autorité administrative et nos représentants au CHSCT départemental, les représentants FO saisiront l'Inspecteur santé et sécurité au travail et l'Inspecteur du travail. »